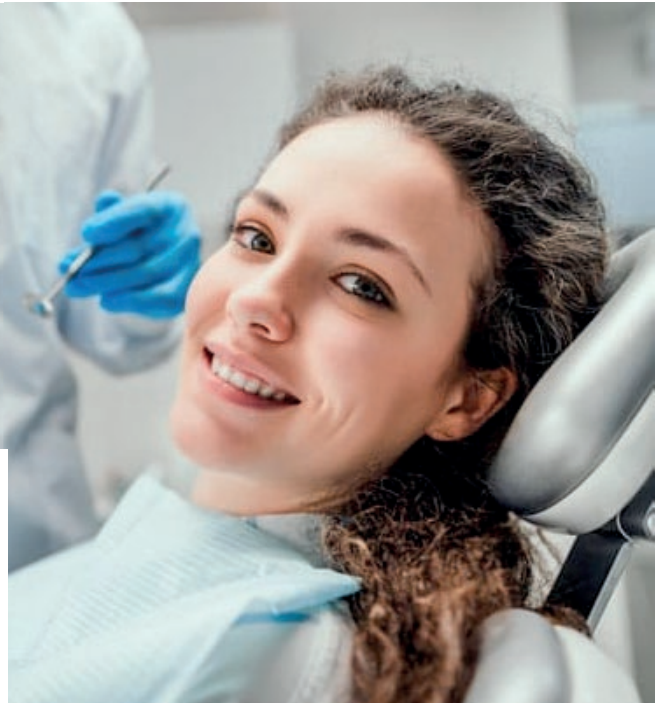




berwick
ASSURANCES

EN FRANCE, UN ADULTE DÉPENSE 1 102 € PAR AN EN FRAIS DE SANTÉ, EN MOYENNE



L'étude annuelle sur les dépenses de santé des Français de Verspieren* fait apparaître une baisse de 2,4 % du montant des frais de santé en 2019, une première depuis trois ans. L'an dernier, un adulte a dépensé 1 102,14 € pour ce poste, soit - 27,16 € par rapport à 2018.

Selon l'étude de Verspieren, la baisse des dépenses consacrées à la santé est effective dans l'ensemble des régions, mis à part en Bourgogne-France Comté et en Auvergne-Rhône-Alpes où elles ont respectivement subi une hausse de 4,94 € et de 20,79 €. C'est dans la région PACA-Corse que la consommation de soins médicaux est la plus élevée : elle s'élève en moyenne à 1 331,70 € par adulte et par an. Comme explication à ce surcroît de consommation, Verspieren avance que l'âge moyen est plus élevé en PACA-Corse que dans les autres régions, 40 % de la population ayant 60 ans et plus.

La deuxième région où les dépenses de soins sont les plus élevées est l'Île-de-France. En se fondant sur les données compilées par Verspieren, un adulte francilien a dépensé en moyenne 1 193,44 € par an pour sa santé en 2019, contre 1 230,79 € en 2018 (- 37,35 € en moins l'an dernier). A la troisième position figure les Hauts de France où un adulte consacre 1 129, 11 € par an pour sa santé. La région où les frais de santé sont les moins élevées est la Bretagne, avec 834,58 €, soit 267,56 € de moins que la moyenne nationale.

En dentaire, une première étape de la réforme du 100 % Santé a été instaurée le 1er avril 2019. Dès son initiation, elle a eu un effet sur les coûts, indique l'étude de Verspieren. En effet, le coût moyen des soins dentaires a diminué de - 64,50 € et s'est élevé en moyenne à 112,56 € par adulte l'an dernier mais le reste à charge avant complémentaire santé n'a diminué que de 2 % par rapport à 2018. Pour l'optique où le 100 % Santé est effectif depuis le 1er janvier 2020, une paire de lunettes équipée de verres simples à un coût moyen de 471,75 €. Les achats de lunettes sont fortement concentrés vers les montants maximaux pris en charge par les complémentaires santé et le reste à charge avant intervention de la complémentaire santé est de 96,95 %. La Corse est la région où les assurés ont la facture optique la plus élevée. Elle se chiffre en moyenne à 543 € pour une monture et des verres simples.

Enfin, troisième volet de la réforme du 100 % santé, les audioprothèses dont le tarif moyen affiche une légère baisse (- 0,85 %) et se monte à 1 574,66 € pour un reste à charge, avant intervention de la complémentaire santé, de 80,95 %. Ce montant a diminué d'environ 7 % en raison d'un rehaussement de la prise en charge de la CPAM à hauteur de 300 €.

Tous postes confondus, le reste à charge avant complémentaire santé a légèrement progressé en 2019 (+ 0,82 %). Il correspond à 55,42 % de l'ensemble des dépenses de santé, soit 606,18 €, toujours selon l'étude de Verspieren.

Source : Geneviève Allaire / Planète CSCA

* Etude établie à partir de plus de 14 millions de données collectées par Verspieren



CABINET DE COURTAGE EN ASSURANCES

9, rue Émile Allez - 75017 PARIS - 06 85 53 46 29 - a.besson@berwick-assurances.fr
RASU au capital de 1000€ - RCS Paris 814 876 165 - NAF 6622Z - N°ORIAS 16 002 190
www.orias.fr